

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 janvier 2024



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2024

Date de convocation : 18 janvier 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Lundi 22 janvier, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 17 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Stéphanie POTIER, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Jean SOUCHET, Bertrand GUILLOT, Virginie BESSONNET, Lydia EVEILLARD, Arnaud OGER, Audrey NICOU, Dorothée JOINT, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Cécile LANDREAU-BONENFANT ayant donné pouvoir à Stéphanie POTIER, Marc PITAUD, Sylvain MESNEL, Karine DAVID, Sandrine BATARD

Secrétaire de séance : Stéphanie POTIER

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 11 décembre 2023.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 28 novembre 2023 et le 08 janvier 2024 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
Les Acades Vendéennes	Réfection murs intérieurs du cimetière	6 196,87 €	Commune - Op. 18
Les Acades Vendéennes	Réfection murs extérieurs du cimetière	5 226,48 €	Commune - Op. 18
SARL LEROY ET FILS	Reprise zinguerie de l'église	19 030,20 €	Commune - Op. 40
SARL LEROY ET FILS	Démolition cheminée mairie	2 735,28 €	Commune - Op. 46
SELF SIGNAL	Fournitures pour la BAL	856,24 €	Commune - Op. 78
BODIN	Extension réseau assainissement La Clé des Champs	19 763,36 €	Commune - Op. 78
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
GAR'MITONNE	Mises en bouches chaudes et froides pour soirée fin d'année	317,00 €	Commune

<b>SOVETOURS</b>	Transport élèves école publique pour séances du 18 et du 21/12/2023	250,00 €	Commune
<b>Les Celliers de Grand Lieu</b>	Fourniture boissons cérémonies diverses	175,20 €	Commune
<b>IKEA</b>	Mobilier école publique Les Guernovelles	515,94 €	Commune
<b>Chez Baptiste</b>	Fourniture nourriture cérémonie des Vœux du Maire 2024	1.292,50 €	Commune

#### [DCM n°001-01-2024](#)

#### Marché de travaux fauchage lamiers 2024 – Attribution

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe que dans le cadre du marché de travaux des fauchages lamiers pour 2024, une consultation auprès de trois entreprises a été menée du 30 novembre au 22 décembre 2023 inclus.

A son terme, les sociétés AVERTY du Perrier, GAUTIER NAULEAU de Sallertaine et JP3T de Saint Gervais ont répondu et leur offre est conforme à la demande.

Après analyse des offres, Monsieur Thierry CROCHET propose que soit retenue la mieux-disante, soit celle de la société JP3T pour un montant de 29.890,44 € HT (*vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quarante-quatre centimes*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise JP3T de Saint Gervais pour un montant annuel HT de 29.890,44 € HT (*vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quarante-quatre centimes*) dans le cadre des travaux de fauchage, lamier et débroussaillage 2024,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis se rapportant à la prestation,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif du Budget Général 2024.

#### [DCM n°002-01-2024](#)

#### Marché d'entretien des chemins communaux 2024 - Attribution

\* ~~Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe que dans le cadre du marché de travaux des fauchages lamiers pour 2024, une consultation auprès de trois entreprises a été menée du 30 novembre au 22 décembre 2023 inclus.~~

A son terme, la société GAUTIER NAULEAU a répondu et son offre est conforme à la demande.

Monsieur Thierry CROCHET propose que soit retenue l'offre de la société GAUTIER NAULEAU pour un montant de 11.550,00 € HT (*onze mille cinq cent cinquante euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise GAUTIER NAULEAU de Sallertaine pour un montant annuel HT de 11.550,00 € (*onze mille cinq cent cinquante euros*) dans le cadre des travaux d'entretien des chemins 2024,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis se rapportant à la prestation,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif du Budget Général 2024.

\* *entretien des chemins*

### DCM n°003-01-2024

#### Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, présente le projet de convention proposé par Vendée Numérique en vue d'adhérer à la centrale d'achat relative au déploiement d'un réseau très bas débit d'objets connectés pour les besoins des collectivités et acheteurs publics vendéens.

Il présente le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achat en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 03 voix contre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Adhère à la centrale d'achat de Vendée Numérique,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette adhésion et notamment la convention d'adhésion.

### DCM n°004-01-2024

#### Acquisition bien immobilier 6 rue de l'Etang

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°066-06-2023 en date du 14 septembre 2023 par laquelle l'Assemblée délibérante avait validée le principe de l'acquisition du bien immobilier sis 6 rue de l'Etang, identifié au cadastre sur la parcelle AO 129 et avait autorisé Monsieur le Maire à entreprendre les démarches préalables.

Il rappelle que l'objectif de cette acquisition est de maintenir une offre médicale de qualité sur le territoire en se dotant d'un site pouvant accueillir un ou plusieurs professionnels de santé.

Il fait savoir qu'après consultation du Service du Domaine, celui-ci a estimé la valeur vénale du bien à 330.000,00 € (*trois cent trente mille euros*) assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Il ajoute qu'après avoir négocié avec les vendeurs, le prix de cession du bien est établi à 340.000,00 € (*trois cent quarante mille euros*) auxquels s'ajouteront les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Thierry CROCHET informe que cette acquisition peut faire l'objet d'une demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pouvant couvrir jusqu'à 60% de son montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'acquisition du bien immobilier identifié au cadastre parcelle AO 129 pour un montant de 340.000,00 € (*trois cent quarante mille euros*) auxquels s'ajouteront les frais d'actes notariés,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif du Budget Général 2024.

### [DCM n°005-01-2024](#)

#### **Acquisition bien immobilier – Financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2024**

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'au vu du projet d'investissement portant acquisition du bien immobilier référencé au cadastre parcelle AO 129 dont le montant est établi à 340.000,00 € (*trois cent quarante mille euros*), une demande de financement pourrait être sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024.

Il précise que l'acquisition dudit bien immobilier s'inscrit dans la catégorie des opérations prioritaires éligibles à la DETR au titre des actions relevant du pôle santé et de solidarité et ajoute que le montant de ce financement peut s'élever jusqu'à 60% du montant total de l'opération, soit 204.000,00 € (deux cent quatre mille euros).

Le solde de l'acquisition serait assuré par un prêt dont le montant minimal serait de 136.000,00 € (*cent trente-six mille euros*) en cas d'obtention du montant maximal de la subvention de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention à hauteur de 60% du montant hors taxe, soit la somme de 204.000,00 € (deux cent quatre mille euros) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024, dans le cadre de l'acquisition de la maison médicale sise 6 rue de l'Étang et identifiée au cadastre parcelle AO 129,
- Approuve le plan de financement lié à cette opération joint en annexe,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant légal de signer tous les documents à intervenir.

### **ENVIRONNEMENT ET VOIRIE**

### [DCM n°006-01-2024](#)

#### **Création de la Place des Anciens Combattants**

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, informe de la demande du Président de la section locale de l'Union Nationale des Combattants de créer une Place en mémoire des anciens combattants.

Il propose que la Place des Anciens Combattants soit créée au niveau du monument aux Morts englobant les places de stationnement qui le jouxte et qui se situent sur la parcelle cadastrale AD 51.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la création de la Place des Anciens Combattants sur les places de stationnement sises sur la parcelle cadastrale AD 51,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **Compte-rendu du goûter des membres du CME à la MARPA le 09 janvier 2024**

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, dresse le compte rendu du goûter des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la MARPA le 09 janvier 2024.

A cette occasion, les membres du CME ont remis aux résidents des cartes de vœux qu'ils ont confectionné à leur intention.

### **Compte-rendu du goûter des membres du CME à la MARPA le 09 janvier 2024**

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, dresse le bilan de la participation des membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) à la cérémonie de la Saint Barbe qui s'est tenue le 13 janvier 2024 à Beauvoir sur Mer.

## **URBANISME BATIMENTS**

### **Rapport de la Commission urbanisme du 19 décembre 2023**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission urbanisme lors de sa réunion du 19 décembre 2023.

### **Présentation des DIA**

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°32/2024 Monsieur GUILLOT Fabrice à ATLANTIC MDB, 20 chemin du Roullard,  
N°33/2024 Monsieur HERVOUET Patrick et Madame HERVOUET Sophie à  
Monsieur TOUGERON Philippe et Madame TOUGERON Maryline, 6  
allée des aigrettes  
N°34/2024 Consorts BESSOT à Monsieur FRADET Anthony et Madame FOSSIER  
Amélie, 7 rue de Beauregard,  
N°35/2024 Madame BERNARD Virginie à Monsieur LE DEVEHAT Stéphane et  
Madame LE DEVEHAT Claire, 16 rue de la Marne,

## **AFFAIRES GENERALES**

### **DCM n°007-01-2024**

#### **Mise en place prime pouvoir d'achat exceptionnelle**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prises par l'Etat afin de soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires (cf. revalorisation du point d'indice de 1,5%, rehaussement progressif des plus bas salaires, création d'une prime exceptionnelle dite de « pouvoir d'achat »).

Sur ce dernier point, le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 vient préciser les modalités de mise en place de la prime de pouvoir d'achat qui, à la différence de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière, demeure facultative pour la fonction publique territoriale afin de respecter le principe de libre administration des collectivités territoriales.

Les agents susceptibles de la recevoir sont les agents publics de la fonction publique territoriale et les assistants maternels et assistants familiaux employés par les collectivités et leurs groupements.

La prime est accessible aux agents recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et encore en emploi au 30 juin 2023. Quant au plafond d'éligibilité établi à 39.000,00 € (*trente-neuf mille euros*) bruts annuels, il s'entend sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les montants s'échelonnent de 300,00 € (*trois cents euros*) à 800,00 € (*huit cents euros*) bruts pour un temps complet en fonction de la rémunération brute perçue par les agents selon le tableau qui suit :

<b>BAREMES DE LA PRIME</b>	
<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 01/07/22 au 30/06/23</b>	<b>Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inf. ou égale à 23.700 €	800,00 €
Sup. à 23.700 € et inf. ou égale à 27.300 €	700,00 €
Sup. à 27.300 € et inf. ou égale à 29.160 €	600,00 €
Sup. à 29.160 € et inf. ou égale à 30.840 €	500,00 €
Sup. à 30.840 € et inf. ou égale à 32.280 €	400,00 €
Sup. à 32.280 € et inf. ou égale à 33.600 €	350,00 €
Sup. à 33.600 € et inf. ou égale à 39.000 €	300,00 €

Monsieur le Maire précise que le montant de ladite prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période mentionnée et que la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Au vu de la qualité du travail accompli par l'ensemble du personnel communal et considérant la forte inflation qu'a connu le pays en 2023 venant impacter le pouvoir d'achat des agents, Monsieur le Maire propose d'adopter cette prime dans les plafonds fixés par la loi et appliqués dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière, et de la verser en une seule fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte la prime de pouvoir d'achat exceptionnel à l'attention du personnel communal dans les conditions d'éligibilité susmentionnées,
- Adopte les plafonds figurant dans le tableau ci-dessus et correspondants aux plafonds applicables dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière,
- Dit que cette prime sera versée en une fois avec la rémunération du mois de février 2024,
- Dit que les crédits correspondants à cette charge seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » du Budget Général.

#### **DCM n°008-01-2024**

#### **Transformation d'un poste de la filière Culture & Patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle de départ de l'agent occupant le poste de responsable de la médiathèque de la commune et le recrutement d'un nouvel agent en qualité d'assistant médiathèque et chargé de la communication.

Il précise que suite à ces mouvements de personnel, il conviendrait de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs en transformant à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 le poste qui suit :

- Un poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la transformation du poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet,
- Précise que cette transformation de poste est applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,
- Dit que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

**Informations :**

↳ Madame Emilie LEGRAIN est la nouvelle responsable de la médiathèque de Saint Gervais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite au départ de Madame Edwige BOURY pour un poste au Conseil départemental de la Vendée.

↳ Monsieur Alexis MONNET a pris ses fonctions d'assistant à la médiathèque et de chargé de la communication le 15 janvier 2024.

**Dates à retenir :**

*Cérémonie des vœux du Maire : vendredi 26 janvier à 19h15 à l'Espace des Primevères*

*Elections européennes : dimanche 09 juin 2024*

*Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 19 février 2024*

Les dates des Conseils municipaux pour 2024 sont :

- 25 mars, 15 avril, 27 mai, 24 juin
- 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre

La secrétaire de séance,  
Stéphanie POTIER



Le Maire,  
Richard SIGWALT

